



Questions / réponses

Webinaire du MAP 12/01/2023

Nouveau (12)

Publié (68)

Fermée (7)

Question de Utilisateur anonyme

Anonyme

11:17 AM

Message diffusé.

2

bonjour qu'en est-il des homologations ? est-ce que l'achat d'un véhicule retrofit est maintenant possible et conforme afin de pouvoir rouler sur route ? Le site transition-one par exemple n'est pas très clair

Réponse de Aymeric LIBEAU

Aymeric LIBEAU (Modérateur)

11:32 AM

Message diffusé.

A l'heure actuelle, 6 modèles sont homologués : - 2 roues : 103, Solex - Anciens : 2CV, 2CV fourgonnette, 4L - Utilitaires : Trafic2 Seuls ces modèles une fois rétrofitée peuvent utiliser les voies publiques.

Répondre

Question de Utilisateur anonyme

Anonyme

11:17 AM

Message diffusé.

1

idem REV mobilities on parle encore de précommande que cela veut-il dire ?

Répondre (Réponse apportée dans les échanges)

Question de Utilisateur anonyme

Anonyme

11:17 AM

Message diffusé.

exemple j'ai une twingo 2 à rétrofiter est-ce possible pour rouler sur route ?

Réponse de Aymeric LIBEAU

Aymeric LIBEAU (Modérateur)

11:30 AM

Message diffusé.

Pour le moment, il n'y a pas de Twingo2 homologuée. Une Twingo2 rétrofitée pourra emprunter les voies publiques quand elle sera rétrofitée auprès d'un acteur ayant cette homologation.

Répondre

Question de Bonjour, Richard Mazzotti. Société de retrofit "Ulixis Navis".

Bonjour, Richard Mazzotti. Société de retrofit "Ulixis Navis".

11:17 AM

Message diffusé.

1

Pourquoi choisir une citadine pour l'étude ? D'autres véhicules particuliers sont plus polluants (berline, SUV, etc.)

Répondre (Réponse apportée dans les échanges)

Question de Utilisateur anonyme

Anonyme

11:19 AM

Message diffusé.

nous constatons que certains engins de chantier non immatriculés sont actuellement rétrofités par leur propriétaires souvent des entreprises avec ateliers intégrés. Existe-t-il une procédure d'homologation / de vérification que le propriétaire de l'engin devra respecter pour que l'engin rétrofité et non immatriculé puisse être utilisé ?

Réponse de Aymeric LIBEAU

Aymeric LIBEAU (Modérateur)

11:28 AM

Message diffusé.

La réglementation ne couvre que des véhicules immatriculés. Pour les autres (engins de chantier par exemple), la réglementation à suivre est celle de ces équipements.

Répondre

Question de renaud

renaud

11:22 AM

Message diffusé.

bonjour, l'étude serait différente avec un véhicule essence au lieu de diesel? si oui dans quel mesure?

Répondre (Réponse apportée dans les échanges)

Question de Anaïs Grenoble Alpes Métropole

Anaïs Grenoble Alpes Métropole

11:26 AM

Message diffusé.

Bonjour, où télécharger la synthèse de l'étude ? Sur la librairie de l'ADEME où se trouvent les publications je ne la trouve pas. Merci

Réponse de Aymeric LIBEAU

Aymeric LIBEAU (Modérateur)

11:27 AM

Message diffusé.

<https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/4590-etude-retrofit.html>

Répondre

Question de Christian GEROUARD

Christian GEROUARD

11:26 AM

Message diffusé.

1

Les batteries du rétrofit ne dure pas 10ans...6ans max est ce pris en considération??

Réponse de Wadie Maaninou

Wadie Maaninou (Modérateur)

11:38 AM

Message diffusé.

Une batterie lithium fer phosphate est garantie en général 2500 cycles donc peut durer 10 ans voir plus en fonction de l'usage

Répondre

Question de Utilisateur anonyme

Anonyme

11:27 AM

Message diffusé.

4

Bonjour, ces chiffres de pollution sont-ils équivalent pour un rétrofit moto? Merci

Réponse de BENITA Denis

BENITA Denis (Modérateur)

11:46 AM

Message diffusé.

Non on ne peut pas extrapoler il faudrait refaire les calculs

Répondre

Question de Romain BOPP

Romain BOPP

11:31 AM

Message diffusé.

Le problème sur l'estimation c'est que personne ne monte des kit de manière industriel... Donc les coûts sont loin d'être optimisé non ?

Réponse de Wadie Maaninou

Wadie Maaninou (Modérateur)

11:40 AM

Message diffusé.

Bonjour, je parlerais dans quelques minutes du retrofit industriel que nous amorçons chez TOLV / Phoenix Mobility

Répondre

Question de Romain BOPP

Romain BOPP

11:35 AM

Message diffusé.

La fiabilité mécanique est valable pour tous les types de véhicules ! Quid des organes mécanique conservés sur un véhicule, même une citadine ?

Réponse de Damien Pichereau

Damien Pichereau (Modérateur)

12:03 PM

Message diffusé.

Tout à fait d'accord, nous faisons un audit technique préalable à son retrofit pour ne pas transformer de véhicule en mauvais état.

Répondre

Question de

Bonjour, est-il possible de disposer des coordonnées des prestataires de RETROFIT d'

11:35 AM

Message diffusé.

1

Bonjour, est-il possible de disposer des autobus en Elec et en GNV. SVP

Réponse de BENITA Denis

BENITA Denis (Modérateur)

11:47 AM

Message diffusé.

pas encore de modèle homologué, c'est en cours...

Répondre

Question de

Bonjour, Richard Mazzotti. Société de retrofit "Ulixis Navis".

11:40 AM

Message diffusé.

Quelles seraient les aides applicables dans le cas d'une vente de véhicule nouvellement rétrofité par le rétrofiteur ? - 1k€ = bonus éco VE d'occasion ? - mini/maxi 2.5k€/6k€ bonus éco VE neuf ? - Prime à la conversion ? - Prime retrofit ? - Etc Les rétrofiteurs peuvent proposer des kits de retrofit neufs, mais aussi vendre eux-mêmes des véhicules rétrofités

Réponse de Damien Pichereau

Damien Pichereau (Modérateur)

12:02 PM

Message diffusé.

Sur la vente de véhicules rétrofités, nous nous heurtons à un problème de clause de détention. Il faut détenir le véhicule 1 an avant d'envisager son retrofit. C'est un sujet discuté actuellement tant par nous que par la filière.

Répondre

Question de Utilisateur anonyme

Anonyme

11:40 AM

Message diffusé.

Qu'en est-il des aides au retrofit pour les véhicules utilitaires ?

Réponse de Damien Pichereau

Damien Pichereau (Modérateur)

12:01 PM

Message diffusé.

5000/7000/9000 euros d'aide nationale en fonction du type de véhicule + éventuellement des aides locales. Contactez moi pour plus d'infos damien.pichereau@rev-mobilities.com

Répondre

Question de Utilisateur anonyme

Anonyme

11:41 AM

Message diffusé.

Bonjour, les aides pour le retrofit des bus n'est pas reconduite en 2023 ?

Répondre

Question de Anonyme

Anonyme

11:41 AM

Message diffusé.

Bilan ADEME : les démarches afin de connaître les aides de l'état est très compliqué même 3 ans après. Conclusion on passe à l'hydrogène ...

Répondre **(Réponse apportée dans les échanges)**

Question de Eric

Eric

11:41 AM

Message diffusé.

1

Je pense que la complexité administrative et le coût de l'homologation des véhicules particuliers freine le développement du retrofit. Plus cela traîne, plus le marché du retrofit se fait concurrencer par les petites citadines électrique du type Zoe arrivant sur le marché de l'occasion. La législation ne se prête qu'à des homologations de quelques modèles précis en volumes, alors que je crois que le marché est aussi pour les véhicules anciens de collection et Youngtimer qui par nature seraient des homologation à l'unité.

Répondre

Question de Utilisateur anonyme

Anonyme

11:41 AM

Message diffusé.

4

3 ans après et seulement 6 modèles sont homologués : - 2 roues : 103, Solex - Anciens : 2CV, 2CV fourgonnette, 4L - Utilitaires : Trafic2 Seuls ces modèles une fois rétrofitée peuvent utiliser les voies publiques. Pensez-vous être cohérent ?

Réponse de Damien Pichereau

Damien Pichereau (Modérateur)

12:05 PM

Message diffusé.

Comme dit précédemment, beaucoup d'entreprises se sont logiquement heurtées à la crise, aussi cela a pris du temps mais 2023 devrait être une année charnière avec beaucoup d'homologations. Le temps politique n'est pas le temps médiatique qui n'est pas le temps industriel ;)

Répondre

Question de Eric

Eric

11:43 AM

Message diffusé.

2

Il y a 2 ans, j'avais mis beaucoup d'espoir sur le retrofit de VL et avoue être terriblement déçu. J'espérais que nous pourrions faire du retrofit à l'unité comme les pays Anglo-Saxons. 2 ans après, à part les 2CV converties par Citroen Club Cassis, ce qui leur fut plus facile car avec l'accord de Citroën, pratiquement personne n'a réussi à homologuer quoi que ce soit. Même Transition-One qui n'a pas ménagé sa peine en sillonnant la France avec sa Fiat 500 rétrofitée pour promouvoir le retrofit n'a pas encore réussi à « inonder le marché » Européen. Le process est si complexe et couteux par modèle que très peu seront en mesure de faire cet investissement alors qu'il faudra être certain de vendre le modèle homologué en volume pour rentabiliser l'investissement. Utilitaires mis à part, je pense que les véhicules anciens devraient être un marché non négligeable du retrofit, si la législation le permettait. La législation ne devrait-elle pas s'assouplir pour pouvoir rétrofiter des véhicules anciens comme des Youngtimers qui eux seront toujours des retrofit « à l'unité » ?

Répondre

Question de Utilisateur anonyme

Anonyme

11:45 AM

Message diffusé.

1

Le Retrofit vers le GNV intéresse certaines collectivités qui produisent du biométhane à partir des déchets

Répondre

Question de Bertrand Gascoin Lauguiconcept

Bertrand Gascoin Lauguiconcept

11:46 AM

Message diffusé.

1

Bonjour, Ma question concerne les fiches d'aide à la décision pour les acteurs du secours dit FAD. Les véhicules neufs ont une FAD et ils sont connus des pompiers ce qui leur permet d'anticiper leurs actions. Qu'en est-il des véhicules rétrofités (connus pour leur énergie thermique) sur lesquels les pompiers découvriront les équipements impactant (câbles orange, batterie PAC, bouteille h2) uniquement lors de l'intervention. (nous proposons cet accompagnement qui reste avec peu échos pour le moment).

Répondre

Question de Benjamin

Benjamin

11:46 AM

Message diffusé.

1

Les véhicules de catégorie L sont rarement évoqués lors des discussions liées au rétrofit. Est ce que les différents intervenants ont plus d'informations à ce sujet ? Le décret reste très flou vis à vis des exigences techniques. En particulier vis à vis du R100, de l'évaluation du système de fixation de la batterie. Notamment pour les batteries swapables. Merci

Répondre

Question de Guillaume

Guillaume

11:47 AM

Message diffusé.

quelle sera la disponibilité des pièces des véhicules rétrofités. pièces constructeur d'origine et pièces rétrofitées car on sait que déjà après 10 ans c est déjà parfois compliqué pour les pièces constructeur

Répondre **(Réponse apportée dans les échanges)**

Question de Marc

Marc

11:49 AM

Message diffusé.

1

je m'interroge sur l'intérêt de rétrofiter un véhicule de collection (au-delà des sujets environnementaux et sanitaires). Ces véhicules qui ont souvent une côte "collection" ne perdraient-ils pas leur valeur économique sans parler de l'aspect historique ?

Réponse de Damien Pichereau

Damien Pichereau (Modérateur)

12:19 PM

Message diffusé.

Bien malin celui qui sait répondre ! On parle de véhicules bien souvent peu fiables ou dans lesquels le moteur n'a pas d'impact direct sur la valeur de celui-ci, aussi personne aujourd'hui ne peut évaluer leur valeur, cependant la demande sur ces véhicules nous laisse à penser qu'ils conserveront voire gagneront de la valeur.

Répondre

Question de Anonyme

Anonyme

11:51 AM

Message diffusé.

Benoit DOMINGOS (bioGNV)

Répondre

Question de Utilisateur anonyme

Anonyme

11:51 AM

Message diffusé.

2

Sourcez-vous les composants du rétrofit électrique en France et en Europe notamment pour les batteries ?

Réponse de Damien Pichereau

Damien Pichereau (Modérateur)

12:00 PM

Message diffusé.

De notre côté (REV Mobilities), la batterie est fabriquée en France (à côté de Bordeaux), les cellules seront françaises dès que les capacités de production seront présentes. Quant au moteur, il sera au mieux français, sinon européen. La question du câblage reste à régler, c'est une compétence difficile à trouver en France mais que l'on peut trouver en Europe.

Répondre

Question de a

a

11:52 AM

Message diffusé.

3

acteur du recyclage nous avons des véhicules de + de 10 ans à la pelle qui finissent en cube alors qu'ils pourraient être valorisés avec du rétrofit

Répondre **(Réponse apportée dans les échanges)**

Question de Sylvain

Sylvain

11:52 AM

Message diffusé.

La réglementation R100 a un périmètre de couverture Européen ou plus large ?

Réponse de Damien Pichereau

Damien Pichereau (Modérateur)

12:22 PM

Message diffusé.

La réglementation R100-2 a avant tout une couverture européenne, mais considérant son aspect sécuritaire très important on peut considérer qu'une batterie R100-2 et bientôt R100-3 (pour lesquelles nos batteries sont configurées) pourra circuler partout.

Répondre

Question de Eric

Eric

11:54 AM

Message diffusé.

3

Arrêtons de dire que les kits venant d'Angleterre des Etats Unis et d'Europe de l'Est sont de moindre qualité. Certes, cela peut être vrai dans quelques cas, mais c'est en laissant les petits rétrofiteurs convertir des voitures particulières à l'unité que l'on pourrait vraiment laisser cette filière décoller. A vouloir tellement industrialiser le retrofit en France, après 2 ans on n'a toujours pas de véhicules rétrofités sur nos routes.

Répondre

Question de Caroline CASTILLO

Caroline CASTILLO -DTN FFMoto

11:54 AM

Message diffusé.

3

Y a-t-il une raison particulière pour ne pas avoir inclus un véhicule de type deux roues motorisées dans l'étude de l'ADEME qui a été présentée ?

Réponse de Damien Pichereau

Damien Pichereau (Modérateur)

12:06 PM

Message diffusé.

A l'époque de l'étude le retrofit 2 roues était encore balbutiant, aujourd'hui nous avons la chance d'avoir des acteurs tels Noil sur notre territoire, et cela mériterait probablement une étude à part.

Répondre

Question de renaud

renaud

11:54 AM

Message diffusé.

1

quel est le coût d'une homologation pour un type de véhicule ?

Répondre (**Réponse apportée dans les échanges**)

Question de Ligue de Défense des Conducteurs

Ligue de Défense des Conducteurs

11:55 AM

Message diffusé.

Est-il vraiment cohérent de souhaiter le développement d'une industrie du retrofit, ce qui prend apparemment beaucoup de temps, pour un marché que l'on annonce très éphémère ?

Réponse de Damien Pichereau

Damien Pichereau (Modérateur)

12:08 PM

Message diffusé.

On parle d'un marché éphémère de 20 ans a minima, j'ai connu plus éphémère ! De plus, le modèle devra à terme, selon moi, intégrer l'hydrogène pour être durable. Peut-être convertirons nous dans 15 ans à l'h2 des véhicules que nous avons converti aujourd'hui en électrique.

Répondre

Question de Sylvain

Sylvain

11:55 AM

Message diffusé.

Est il envisageable des procédures d'homologations de type à l'échelle européenne ?

Réponse de Damien Pichereau

Damien Pichereau (Modérateur)

12:11 PM

Message diffusé.

Pas encore, il y a des différences entre les pays. Les fiches de communication nécessaires à l'homologation peuvent cependant être réutilisées, mais avec une procédure d'homologation propre au pays.

Répondre

Question de Utilisateur anonyme

Anonyme

11:57 AM

Message diffusé.

Comment un réparateur peut-il devenir rétrofiteur ? Quelles démarches doit-il mettre en place ?
Quelles formations et/ou certifications obligatoires ?

Réponse de Aymeric LIBEAU

Aymeric LIBEAU (Modérateur)

11:59 AM

Message diffusé.

La réglementation décrit 2 acteurs : Fabricant (le rétrofiteur) et l'installateur. Le processus pour devenir installateur, il faut se rapprocher des différents acteurs car cela sera spécifique à chacun.
Répondre

Question de Anonyme

Anonyme

11:58 AM

Message diffusé.

1

quels sont les modèles de véhicule pour particulier totalement homologué a l'heure actuelle ?

Réponse de Aymeric LIBEAU

Aymeric LIBEAU (Modérateur)

12:00 PM

Message diffusé.

Aucun en dehors des véhicules anciens : 2CV, 4L.

Répondre

Question de a

a

11:58 AM

Message diffusé.

Acteur du recyclage il serait intéressant de valoriser les véhicules qui ne sont économiquement pas viables à l'usage thermique et qui finissent pour la valorisation matière

Répondre

Question de Eric Marot

Eric Marot

12:00 PM

Message diffusé.

3

Le terme "Rétrofit" n'est-il pas inadapté ? Ne faudrait-il pas plutôt parler de "conversion", ce qui serait plus exact (conversion à une nouvelle énergie) et au passage.....français.

Réponse de BENITA Denis

BENITA Denis (Modérateur)

12:06 PM

Message diffusé.

Why not... ;-)

Répondre

Question de Utilisateur anonyme

Anonyme

12:00 PM

Message diffusé.

un véhicule de collection doit être dans sa configuration d'origine, y compris la mécanique.

Répondre (Réponse apportée dans les échanges)

Question de Eric

Eric

12:00 PM

Message diffusé.

3

Je reste très favorable au rétrofit de véhicules de collection. Bien entendu cela ne respecte pas la Charte de Turin et je ne voudrais pas rétrofiter une Bugatti, mais toutes les Youngtimer et voitures anciennes qui illustrent notre mémoire collective, je préfère le voir rouler en électrique plutôt qu'oubliées dans une grange. Le rétrofit devrait permettre à nos enfants de continuer à voir des voitures qui illustrent notre histoire automobile.

Réponse de Aymeric LIBEAU

Aymeric LIBEAU (Modérateur)

12:02 PM

Message diffusé.

Il y a 2 cibles au rétrofit : l'impact carbone et la préservation du patrimoine automobile.

Répondre

Question de Bertrand Gascoin Lauguiconcept

Bertrand Gascoin Lauguiconcept

12:07 PM

Message diffusé.

Avez-vous retenu la solution du fireman-access (trappe thermo fusible facilitant l'extinction en cas d'emballement thermique) pour le pack batterie ? Solution retenue par Renault sur l'ensemble de ces pack batterie. Merci

Réponse de Damien Pichereau

Damien Pichereau (Modérateur)

12:09 PM

Message diffusé.

Oui pour notre part.

Répondre

Question de Romain BOPP

Romain BOPP

12:07 PM

Message diffusé.

Quid de la fiabilité mécanique de l'existant, connu pour sa fragilité sur Traffic 2 (boite pk6) ?

Réponse de Damien Pichereau

Damien Pichereau (Modérateur)

12:15 PM

Message diffusé.

Je ne répondrai pas à la place de Wadie, pour notre part (REV Mobilities), nous remplaçons les boîtes de vitesse par des inverseurs afin de limiter les soucis eu égard au couple du moteur électrique.

Répondre

Question de Guillaume

Guillaume

12:08 PM

Message diffusé.

quelle sera la disponibilité des pièces après l'installation

Réponse de Damien Pichereau

Damien Pichereau (Modérateur)

12:14 PM

Message diffusé.

Il y a des obligations légales. De plus, si je parle de nos batteries, l'idée est de changer non pas une batterie en cas de souci mais la cellule endommagée. La réparabilité est au cœur de notre modèle/

Répondre

Question de a

a

12:09 PM

Message diffusé.

Quel est la durée du rétrofit ?

Réponse de Damien Pichereau

Damien Pichereau (Modérateur)

12:12 PM

Message diffusé.

Nous partons sur 2,5 jours environ pour 2 personnes et 1 pont (sur véhicule léger j'entends).

Répondre

Question de Eric

Eric

12:13 PM

Message diffusé.

1

La rédaction de la législation ne permet pas le développement du rétrofit de véhicules particuliers. Trop complexe et trop cher à homologuer. Si l'on veut développer le rétrofit dans les ZFE, il faut que chaque individu puisse se dire « je garde ma voiture et je la rétrofit ». Pour cela, il faut pouvoir rétrofiter à peu près n'importe quel véhicule particulier à l'unité. L'homologation par type qui fonctionne pour les utilitaires, ne marchera pas pour les Véhicules Légers dans l'état actuel de la législation.

Répondre

Question de Matthias Beaufils-Marquet - ADEME IDF

Matthias Beaufils-Marquet - ADEME IDF

12:13 PM

Message diffusé.

L'interlocuteur précédent disait que l'homologation se faisait par TVV ; avec 6000 TVV pour le Renault Master => Quelle implication pour vos kits standardisés ?

Répondre

Question de Doreau Pascal

Doreau Pascal

12:14 PM

Message diffusé.

1

Bonjour, A-t-on une étude d'estimation des volumes de rétrofit en France ? en Europe ? à l'international ?

Répondre **(Réponse apportée dans les échanges)**

Question de Sébastien AFPA de Pau

Sébastien AFPA de Pau

12:16 PM

Message diffusé.

Serait-il possible d'échanger plus particulièrement avec chacun de vous comme j'ai pu le faire avec Mr Aymeric LIBEAU, nous sommes un centre de formation en train d'étudier la possibilité de créer une formation sur un titre de rétrofitage de véhicule électrique

Répondre

Question de Sébastien AFPA de Pau

Sébastien AFPA de Pau

12:16 PM

Message diffusé.

1

Pourriez-vous me communiquer vos adresses mails si possible

Réponse de Damien Pichereau

Damien Pichereau (Modérateur)

12:17 PM

Message diffusé.

Bonjour, je crois que vous avez déjà échangé avec du personnel de notre société. damien.pichereau@rev-mobilities.com

Répondre

Question de Laurent Desrouffet

Laurent Desrouffet

12:17 PM

Message diffusé.

1

Merci à tous les intervenants et pour la qualité des interventions. Bonne fin de journée

Répondre

Question de JM

JM

12:18 PM

Message diffusé.

1

Un véhicule de collection peut tout à fait être rétrofité mais il faut revenir en carte grise normale ; ce qui est autorisé !

Répondre

Question de Christian GEROUARD

Christian GEROUARD

12:22 PM

Message diffusé.

décarboné avec une électricité au charbon ! un rétrofit Gazogène en période de guerre ? ;-)!

Répondre

Question de Robin

Robin

12:23 PM

Message diffusé.

Quelle sont les axes de discussions sur l'évolution de la réglementation ? Notamment sur le partage des informations entre constructeur et rétrofiteur

Répondre

Question de Damien Pichereau

Damien Pichereau (Modérateur)

12:26 PM

Message diffusé.

Si vous souhaitez me contacter, mes coordonnées : damien.pichereau@rev-mobilities.com

Répondre

Question de Sébastien AFPA de Pau

Sébastien AFPA de Pau

12:26 PM

Message diffusé.

1

sebastien.dalmasso@afpa.fr

Répondre

Question de Romain BOPP

Romain BOPP

12:28 PM

Message diffusé.

la baisse de la sécurité est bien faite par Renault. cf notation euro ncap de la zoé / spring !

Répondre

Question de Utilisateur anonyme

Anonyme

12:29 PM

Message diffusé.

1

Cette maintenance pourrait-elle être faite par des garagistes "trad" formés, ou faudra-t-il mettre en place des organisations spécifiques ?

Réponse de Damien Pichereau

Damien Pichereau (Modérateur)

12:31 PM

Message diffusé.

Différents modèles possibles, il est clair que l'installation et la maintenance sont à différencier, on peut tout à fait imaginer une formation et un accompagnement à distance pour la maintenance et l'après-vente.

Répondre

Question de Bertrand Gascoin Lauguiconcept

Bertrand Gascoin Lauguiconcept

12:29 PM

Message diffusé.

Cette approche de sureté doit s'accompagner d'outil d'aide à la décision pour les différents acteurs (FAD).

Répondre

Question de Cathy

Cathy

12:31 PM

Message diffusé.

Peut-on avoir le mail de Monsieur BENITA afin de demander le rapport complet non accessible directement sur le site de l'ADEME ,

Répondre

Question de Guillaume

Guillaume

12:33 PM

Message diffusé.

2

Donc combien de véhicules rétrofités à ce jour ?

Répondre **(Réponse apportée dans les échanges)**

Question de

Bonjour , l'étude de l'ADEME dont vous venez de donner le lien pour téléchargement date de quand ?

12:34 PM

Message diffusé.

benyijohnson@aol.com

Répondre **(Réponse apportée dans les échanges)**

Question de Yves RIOU

Yves RIOU

12:43 PM

Message diffusé.

Quel retour d'expérience pour les rétrofits de VUL?

Répondre

Question de Cathy

Cathy

12:43 PM

Message diffusé.

Webinaire très intéressant et merci aux intervenants passionnants à écouter

Réponse de Isabelle BRIAND - Communication-Events FFEA

Isabelle BRIAND - Communication-Events FFEA (Vous)

12:44 PM

Message diffusé.

merci !

Répondre

Question de Gaelle

Gaelle

12:45 PM

Message diffusé.

Merci à tous pour ce webinaire encore une fois très intéressant et riche d'informations. Très bonne journée.

Répondre

Question de Doreau Pascal

Doreau Pascal

12:47 PM

Message diffusé.

Merci. N'hésitez pas à me contacter si recherche de solutions d'électronique de puissance : pascal.doreau@efiautomotive.com

Répondre

Question de Valérie Chiron ANFA

Valérie Chiron ANFA

12:47 PM

Message diffusé.

Merci

Répondre